

Rapport LEC 29
Réalisé dans le cadre de la gestion sous mandat

Exercice 2022

Table des matières

Avant-propos	3
A. Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement.....	4
B. Contenu, fréquence et moyens utilisés par la Banque Populaire Méditerranée pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement.....	4
C. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, et la part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité	7
D. Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion par les entités mentionnées aux articles L. 310-1-1-3 et L. 385-7-2 du code des assurances.....	9
E. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci, en cohérence avec le d) du 2 de l'article 4 du règlement mentionné ci-dessus.	9

Avant-propos

Lutter contre le dérèglement climatique et faire émerger une société plus sobre en carbone est un défi majeur de notre époque. Pour y répondre, le secteur financier a un rôle déterminant à jouer en accompagnant la transition vers une économie à faible émission de carbone qui équilibre les besoins environnementaux, sociaux et économiques de la société.

S'appuyant sur les ambitions du Groupe BPCE, la Banque Populaire Méditerranée s'est fixé quatre objectifs majeurs :

- Engager dans la durée une évolution de son bilan dans une stratégie d'atténuation de l'impact climatique de ses activités, des biens financés, investis ou assurés, en alignant ses portefeuilles de financement sur une trajectoire « Net Zéro », c'est-à-dire une neutralité carbone d'ici à 2050.
- Étendre sa stratégie de refinancement « green » avec des émissions à thématique transition énergétique.
- Accompagner ses clients dans leurs propres enjeux de transition énergétique, qu'il s'agisse de besoins de financement, d'épargne ou d'assurance, avec une dimension de conseil et de dialogue stratégique structuré, apportant expertise, solutions et une vision long terme par l'entrepreneuriat, l'insertion des jeunes et l'économie bleue.
- Accélérer la réduction de son empreinte environnementale directe, avec un objectif de diminution d'ici à 2024 de 15 % de son bilan carbone par rapport à 2019.

L'offre d'épargne financière distribuée par la Banque Populaire Méditerranée s'appuie sur un univers large et diversifié de fonds proposés par Natixis Investment Manager ainsi que sur les profils de gestion disponibles en Gestion Sous Mandat. Les clients peuvent ainsi accéder à :

- Des fonds sans objectif de durabilité explicite et non soumis à des exigences particulières de transparence sur la durabilité (Article 6 du règlement européen SFDR¹).
- Des fonds qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance (Article 8 du règlement européen SFDR).
- Des fonds qui intègrent directement un objectif d'investissement durable (Article 9 du règlement européen SFDR).

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de l'Article 29 de la Loi Energie Climat 1 et de son décret d'application du 27 mai 2021. Il répond aux exigences auxquelles sont soumis les Etablissements de crédit pour leur service de gestion pour compte de tiers dont l'encours géré est inférieur à 500 millions d'euros.

¹ Sustainable Finance Disclosure Regulation

A. Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement

Dans la lignée des engagements pris par le groupe BPCE, le service Gestion Sous Mandat de la Banque Populaire Méditerranée participe activement au développement des placements responsables à travers sa sélection de fonds ainsi qu'en proposant une nouvelle offre exclusivement ISR. Les collaborateurs des espaces patrimoniaux et de la Banque Privée ont été informés de ce dispositif et sensibilisés à ces enjeux.

La prise en compte par la Banque Populaire Méditerranée des critères ESG s'inscrit dans une démarche d'intégration des principes de développement durable dans la gestion de nos portefeuilles.

Ainsi, en parallèle de l'analyse financière, la Gestion sous mandat Banque Populaire Méditerranée s'est dotée d'une politique ESG afin de prendre en compte les problématiques environnementales (ex : pollution, biodiversité...), sociales (santé, ressources humaines, droits de l'Homme...) et de gouvernance (équilibre des pouvoirs, éthique, gestion des controverses...).

La mise en place de cette démarche a pour but de mieux appréhender les risques liés aux enjeux extra-financiers.

Pour l'exercice 2022, la Gestion Sous Mandat n'a pas appliqué de méthode propre d'analyse des principaux risques en matière de durabilité mais s'est appuyée sur les données communiquées par les sociétés de gestion productrices, elles-mêmes soumises à la réglementation SFDR (classification SFDR de chaque fonds Art. 6, Art. 8 ou Art. 9) ou faisant l'objet d'une labellisation.

Cependant, une démarche a été initiée en 2023 pour mesurer les risques de durabilité et les notations au titre de la réglementation SFDR de nos profils de gestion CTO² et PEA³.

B. Contenu, fréquence et moyens utilisés par la Banque Populaire Méditerranée pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

Les moyens mis en œuvre pour la prise en compte des critères ESG seront mis à jour au moins une fois par an au moyen du présent rapport, disponible sur le site internet de l'ADEME.

A chaque comité de gestion, les niveaux et la gravité des controverses publiées par nos sources d'information (outils et brokers) seront revus pour justifier d'une éventuelle prise de décision.

Nos clients sont également informés sur notre prise en compte des critères ESG dans notre politique d'investissement via la description de notre politique de gestion ESG (disponible sur le site de la Banque Populaire Méditerranée).

² Compte-Titre Ordinaire

³ Plan d'Epargne en Action

Moyens techniques

Depuis 2023, la Gestion sous mandat Banque Populaire Méditerranée s'est appuyée sur les données de durabilité et les scores ESG issues :

- D'un fournisseur externe, **Quantalys** : outil de sélection d'OPC⁴,
- De logiciels d'analyse et suivi boursiers **EIKON Refinitiv**,
- Des données fournies par les sociétés de gestion,
- De la recherche et analyses d'ODDO BHF, AUREL, et KEPLER CHEVREUX,
- De l'analyse interne par Natixis Portfolio Clarity.

Elle dispose également d'un outil propriétaire interne pour l'analyse et la consolidation de données récoltées.

Analyse de la notation ESG

La notation ESG fournie par nos outils mesure le degré et la capacité à prendre en compte les facteurs ESG. Adaptée à notre outil EIKON Refinitiv, la méthodologie ESG se fonde sur un score compris entre 0 et 100 pour les titres vifs et les OPC.

Cette notation sera analysée à chaque comité de gestion pour chaque profil à travers plusieurs critères :

- Un **score détaillé** pour chaque **pilier** (Environnement, social et gouvernance),
- Un **score ESG**,
- Un **score ESG** combiné des **controverses**,

Pour évaluer ces 3 critères, nous calculons un score global par profil (en le pondérant du poids de chaque titre).

Concernant la partie OPC, nous analysons également à chaque comité de gestion le nombre de fonds article 6, 8 ou 9.

Cette analyse ESG est effectuée tant sur les émetteurs privés que publics dans la limite de couverture de notre fournisseur de données extra-financières.

Analyse du taux de durabilité

Un calcul du taux de durabilité de chaque profil est effectué à travers :

- Un suivi du taux de durabilité fourni pour chaque OPC par la société de gestion,
- Une méthodologie propriétaire pour le calcul du taux de durabilité des titres vifs.

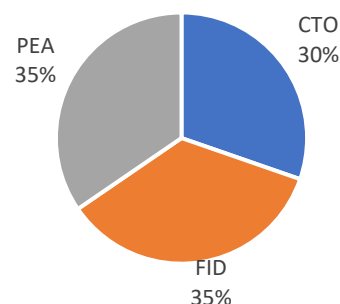
Pour évaluer la durabilité, nous calculerons un taux global de durabilité par profil (en le pondérant du poids de chaque titre).

Cette analyse de la durabilité est effectuée tant sur les émetteurs privés que publics dans la limite de couverture de notre fournisseur de données extra-financi

⁴ Organisme de Placement Collectif

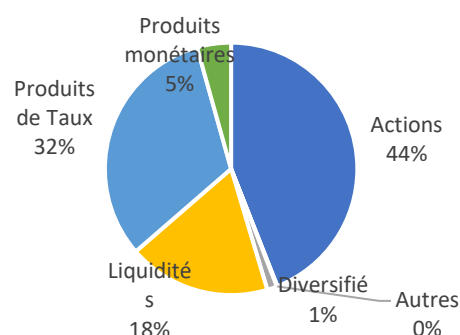
Encours par type de contrat au 31/12/2022

Type de contrat	Encours	Pourcentage
CTO	53 989 K€	30%
PEA	61 541 K€	35%
FID ⁵	62 598 K€	35%
Total général	178 129 K€	100%



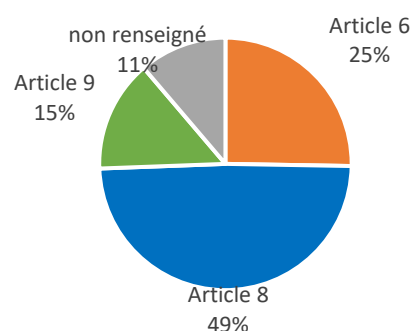
Encours par type d'actifs au 31/12/2022

Type d'actifs	Encours	Pourcentage
Actions	78 409 K€	44%
Produits de Taux	57 023 K€	32%
Produits monétaires	7 748 K€	4%
Diversifié	2 251 K€	1%
Autres	155 K€	0%
Liquidités	32 542 K€	18%
Total général	178 129 K€	100%



Répartition des OPC selon article SFDR au 31/12/2022

Note SFDR	Encours	Pourcentage
Article 6	11 644 K€	25%
Article 8	22 644 K€	49%
Article 9	6 615 K€	14%
non renseigné	5 175 K€	11%
Total OPC	46 078 K€	100%



Au 31/12/2022, 47 OPC pesant 29,25 M€ (sur un total d'OPC sous gestion de 46 M€, soit 63%) intégraient et faisaient la promotion des critères ESG (Article 8) ou avaient un objectif d'investissement durable (article 9 du règlement SFDR).

Les 26 OPC article 8 atteignaient 22,6 M€ au 31/12/2022, soit 49% des OPC gérés.

Les 21 OPC article 9 atteignaient 6,6 M€ au 31/12/2022, soit 14% des OPC gérés.

⁵ Fond Interne Dédié

- C. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, et la part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité

Liste des fonds faisant la promotion des caractéristiques Environnementales et Sociales (Article 8 du règlement SFDR) gérés au 31/12/2022

Libellé OPC	SFDR	Encours
Amplegest Pricing Power	Art. 8	43 K€
DNCA Actions Small & Mid Cap Euro	Art. 8	1 016 K€
DNCA Invest - Alpha Bonds	Art. 8	1 365 K€
DNCA Invest - Euro Smart Cities	Art. 8	1 822 K€
DNCA Invest - SRI Europe Growth	Art. 8	1 695 K€
DNCA Invest - SRI Norden Europe	Art. 8	45 K€
DNCA SRI Euro Quality	Art. 8	1 350 K€
DNCA Value Europe	Art. 8	3 238 K€
Dorval Manageurs Europe	Art. 8	359 K€
DPAM L Equities US SRI MSCI Index	Art. 8	60 K€
Echiquier Alpha Major SRI	Art. 8	1 499 K€
Echiquier Major Sri Growth Europe	Art. 8	63 K€
EdR SICAV Euro Sust Cred	Art. 8	79 K€
EdR SICAV Tricolore Rendement	Art. 8	498 K€
Lazard Convertible Global	Art. 8	3 K€
Lazard Credit Fi SRI	Art. 8	22 K€
Mandarine Europe Microcap	Art. 8	40 K€
NN (L) European Sustainable Equity	Art. 8	43 K€
Ostrum SRI Money Plus	Art. 8	7 090 K€
THEMATICS AAA EUROPEAN SELECTION	Art. 8	942 K€
Thematics Meta Fund	Art. 8	681 K€
Vega Euro Rendement ISR	Art. 8	692 K€
Total OPC Article 8		22 644 K€

Liste des fonds ayant un objectif d'investissement durable (Article 9 du règlement SFDR) gérés au 31/12/2022

Libellé OPC	SFDR	Encours
BNP Paribas Climate Impact Classic	Art. 9	41 K€
Candriam Sustainable Bond GI High Yield	Art. 9	23 K€
Candriam Sustainable Equity Emerging Mkt	Art. 9	569 K€
DNCA Invest - Beyond Global Leaders	Art. 9	57 K€
DNCA Invest Beyond Alterosa	Art. 9	76 K€
Echiquier Positive Impact Europe	Art. 9	599 K€
Insertion Emplois Dynamique	Art. 9	43 K€
Mandarine Funds - Global Transit.	Art. 9	61 K€
Mirova Emploi France	Art. 9	1 071 K€
Mirova Europe Environmental Equity	Art. 9	2 329 K€
Mirova Europe Environnement	Art. 9	43 K€
Mirova Global Green Bond	Art. 9	72 K€
Mirova Global Sustainable Equity	Art. 9	84 K€
Mirova Obli Euro	Art. 9	484 K€
Pictet-Clean Energy Transition	Art. 9	58 K€
Silver Autonomie	Art. 9	699 K€
SYCOMORE SELECTION CREDIT	Art. 9	45 K€
Thematics Wellness	Art. 9	261 K€
Total OPC Article 9		6 615 K€

Liste des produits financiers mentionnés en vertu des articles 8 et 9 du règlement SFDR.

Au 31/12/2022, la Gestion Sous Mandat de la Banque Populaire Méditerranée n'avait inscrit aucun des profils qu'elle commercialise dans le cadre des articles 8 ou 9 du Règlement UE 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 (Règlement SFDR).

Part globale des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité

Bien que les profils de gestion ne soient pas classés en 2022, la plupart d'entre eux intègrent une part significative de fonds eux-mêmes classés SFDR 8 et/ou 9.

Encours par profils de gestion au 31/12/2022

Profil de gestion	Encours	Pourcentage
MODERE	11 871 K€	7%
EQUILIBRE	15 370 K€	9%
DYNAMIQUE	4 506 K€	3%
PEA RENDEMENT	20 478 K€	11%
PEA	25 887 K€	15%
PEA DIVERSIFICATION	27 899 K€	16%
PRIVILEGE	13 802 K€	8%
OBLIGATAIRE	53 243 K€	30%
PERSONNALISE	2 921 K€	2%
ISR EQUILIBRE	2 151 K€	1%
Total général	178 129 K€	100%

D. Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion par les entités mentionnées aux articles L. 310-1-1-3 et L. 385-7-2 du code des assurances

Non applicable car les entités mentionnées aux articles L.310-1-1-3 et L. 385-7-2 du code des assurances concernent les assureurs.

E. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci, en cohérence avec le d) du 2 de l'article 4 du règlement mentionné ci-dessus.

La Gestion Sous Mandat de la Banque Populaire Méditerranée n'est signataire d'aucune charte et n'adhère à aucun organisme de certification, ou code, ou initiative en vue de l'obtention d'un label sur la prise en compte des critères ESG.

Cependant, dans le cadre de son activité de gestion sous mandat, la Banque Populaire Méditerranée s'engage à respecter les principes de gestion énoncés au chapitre A et à s'appuyer sur sa nouvelle méthodologie précisée au chapitre B.

Mentions légales

Banque Populaire Méditerranée, Siège Social : 457, Promenade des Anglais - 06200 Nice - Tél : +33 (0)4 93 21 52 00 * - www.bpmed.fr - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable (art. L. 512.2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit) 058 801 481 RCS Nice - Immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 07 005 622 - N° TVA intracommunautaire FR 61 058 801 481 - Succursale de Monaco : 3-9, Boulevard des Moulins - MC 98000 Monaco - RCI 00 S 03751 - TVA : FR 64 0000 53 529 - Tél : +377 92 16 57 57* - www.banquepopulaire.mc.

Entité du Groupe BPCE, représentée par BPCE S.A. (SIRET 493 455 042) titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB délivré par l'ADEME. *Appel non surtaxé, coût selon opérateur.

